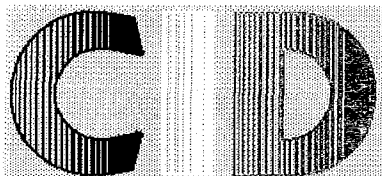


1998 - 79

COLLEGE INTERARMEES



DE DEFENSE

EPO N° B 02

*ÉTUDE PARTICULIERE A OPTION*  
**"LE LIEN ARMEE / NATION"**

SOUS LA DIRECTION DU GENERAL DE LA MAISONNEUVE



LIEUTENANT-COLONEL	(TERRE)	L'HÔTE	(FRANCE)
LIEUTENANT-COLONEL	(AIR)	KURTZ	(FRANCE)
CHEF DE BATAILLON	(TERRE)	BURGAUD	(FRANCE)
CHEF D'ESCADRON	(GENDARMERIE)	DELETANG	(FRANCE)
CAPITAINE DE CORVETTE	(MARINE)	ELLERMANN	(DANEMARK)

5<sup>ème</sup> PROMOTION 1997 – 1998

## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION.</b>	<b>4</b>
<b>DE LA NATION EN ARMES A UNE " CULTURE DE DEFENSE ".</b>	<b>6</b>
<b>11- UNE EVOLUTION NATURELLE DU LIEN ARMEE / NATION</b>	<b>6</b>
111- LE MODELE FRANCAIS	6
112- UNE EVOLUTION HISTORIQUE	8
113- UNE EVOLUTION SOCIOLOGIQUE	9
<b>12- VERS UN RISQUE DE DERIVE</b>	<b>10</b>
121- LES NOUVELLES REALITES	10
122- LES RISQUES	11
123- LES ARCHITECTURES	12
<b>LES OBLIGATIONS DU POLITIQUE.</b>	<b>16</b>
<b>21- UN CADRE CONSTITUTIONNEL CONTOURNE ET INADAPTE AUX SITUATIONS NOUVELLES</b>	<b>16</b>
211- LA FIN DU DOMAINE RESERVE ?	16
212- VERS UN REEQUILIBRAGE DES POUVOIRS EXECUTIF ET LEGISLATIF	17
213 - LE BESOIN D'UN CONSENSUS POLITIQUE	20
<b>22- LE POLITIQUE ET L'ESPRIT DE DEFENSE</b>	<b>21</b>
221- CONSTAT	21
222- L'APPORT DE L'INSTRUCTION CIVIQUE : UNE DEMARCHE POLITIQUE	23
<b>LES POSSIBILITES DES ARMEES.</b>	<b>25</b>
<b>31 - REPENSER LA FORMATION MILITAIRE</b>	<b>26</b>
311 - LA FORMATION DES MILITAIRES DU RANG	27
312 - LA FORMATION DES CADRES	28
313 - LA FORMATION DES OFFICIERS SUPERIEURS	29
<b>32 - RAPPROCHER L'INSTITUTION MILITAIRE DE LA SOCIETE CIVILE</b>	<b>30</b>
321 - LE RENFORCEMENT DES SPECIFICITES	30
322 - L'INITIATION DES CITOYENS	31
323 - LE MILITAIRE FACE A LA VIE POLITIQUE DANS LA VIE DE LA CITE	32
<b>33 - REVALORISER LES OUTILS EXISTANTS</b>	<b>33</b>
331 - REVOIR NOTRE OUTIL DE COMMUNICATION	33
332 - L'IMPORTANCE DES AMICALES REGIMENTAIRES ET DES OGX2S	34
<b>CONCLUSION.</b>	<b>36</b>

# PREAMBULE

Compte tenu de la complexité du sujet qui nous a été confié et pour mener à bien cette étude, notre premier travail a été de contacter un nombre suffisamment important de personnalités civiles et militaires pour recueillir le maximum d'avis.

Le souci de l'éclectisme a guidé notre travail afin de ne pas sombrer dans la facilité de la "pensée unique" et d'explorer de nouvelles pistes.

Les personnalités contactées sont à regrouper en trois catégories :

- 1<sup>ère</sup> catégorie : personnes contactées n'ayant pas répondu,
- 2<sup>ème</sup> catégorie : personnes pour lesquelles, il n'y a pas et il n'y aura pas de problème pour le lien Armée / Nation,
- 3<sup>ème</sup> catégorie : ces personnes nous ont fait part de leurs craintes, ont abordé les risques réels de rupture et se sont efforcées d'apporter une ou plusieurs solutions possibles.

Seuls les avis de cette 3<sup>ème</sup> catégorie ont été pris en compte pour rédiger cette étude.

La grande franchise, avec laquelle ces autorités nous ont parlé reste pour nous une marque de confiance. Pour ne pas alourdir inutilement ce mémoire, il ne sera pas fait état de la provenance des idées proposées.

Nous avons eu la chance d'interroger :

- Mr le Directeur général de la Gendarmerie,
- Mrs les généraux Gobillard, Janvier, de La Presle,
- Mr G. Carrère, ancien préfet de région,
- Mr Cot procureur général près de la cour de Cassation,
- des membres du ministère de l'Education Nationale (professeurs et recteur),
- des journalistes de la presse écrite de toutes les tendances,
- un parlementaire,
- des chefs d'entreprise,
- des officiers de réserve de tous les grades.

Au bout de quelques mois d'étude, il nous apparaît clairement que le problème est rarement abordé en profondeur et dans sa globalité.

Deux dangers majeurs guettent ce débat :

- il ne doit pas être exclusivement confié aux "traditionnels initiés", proches de la Défense,
- il doit être abordé sous différents angles afin d'éviter de s'enfermer dans des certitudes qui, à long terme, pourraient s'avérer néfastes pour les armées et dangereuses pour le lien Armée / Nation.

Héraclite : " le peuple doit combattre pour sa loi comme pour ses remparts. "

B. Friang (résistante) : " Les 13 jours qu'il nous fallut pour rentrer en France (en 1945) auraient dû nous préparer au choc d'un pays qui dissimulait sous la distraction la honte d'avoir été écrasé dans la veulerie, et sous le caquetage celle d'avoir abandonné à une infime minorité le soin de sauver une partie de son honneur. "

## INTRODUCTION

Il paraît entendu que la défense d'un pays est l'une des grandes prérogatives de l'Etat, celui-ci n'étant que la forme juridique et politique de la nation.

Pour autant, une implication de la nation elle-même, c'est-à-dire du corps social, semble nécessaire, au point que l'histoire des Etats-nation modernes nous incite à penser qu'il s'agit même d'un préalable à toute idée de défense.

De ce point de vue, la tradition française d'une forte interaction entre l'armée et la nation qu'elle défend, et au nom de qui elle agit, ne déroge pas à cette observation : 200 ans et quelques grandes guerres menées dans le but de défendre notre territoire national nous ont parfois conduit à assimiler l'armée et la nation.

En lui-même, le mode de recrutement de nos armées - la conscription - symbolisait cette proximité. Elle ne l'incarnait pas, puisqu'à côté d'un mode de fourniture de personnels, la contribution de la nation à sa défense prenait aussi la forme d'un soutien financier et moral.

Cette réalité d'une forte proximité, d'une interaction parfois, doit bien être prise pour ce qu'elle est : **une variable**. Si la nation s'est parfois éloignée de l'institution militaire dans le passé, c'était souvent pour s'en rapprocher dans les périodes de grandes menaces. Certains, sur la durée, s'avancent pourtant à parler d'une lente dégradation dont le vocabulaire rendrait compte : la nation en armes a cédé le pas au patriotisme pour n'être aujourd'hui qu'un esprit de défense.

Ce vocabulaire ne traduit que l'intensité du lien Armée / Nation dont la définition pourrait être : **la traduction concrète de la volonté de défense d'un pays par la place et le rôle attribués à l'outil de défense dans, ou à côté de la société civile. Idéalisé sans doute, il a pu se traduire par une identification ; il n'est défini aujourd'hui qu'en termes d'échanges.**

Sans doute faut-il ici insister sur deux facteurs constitutifs de cette relation de la nation avec son armée : elle est tout d'abord particulière en ce que les armées forment une institution particulière, affublées qu'elles sont du rôle de "dernier rempart", qui oppose à une menace les vies humaines de ses propres citoyens. Cette délégation de mener à la mort, souvent d'y aller soi-même, étant donnée aux militaires, ceux-ci semblent sensibles à l'excès à l'appui, voire à la reconnaissance de leurs concitoyens. Cela explique parfois leurs attentes qui peuvent confiner au complexe.

En second lieu, les militaires eux-mêmes ont longtemps incarné seuls la grandeur de notre pays, dans ses conquêtes ou au cours de la période coloniale. Ce passé glorieux qui accordait aux militaires une place prépondérante a été effacé, dans un mouvement de balancier, par certaines démissions et incompétences plus récentes. Tandis que les officiers rêvent d'une gloire révolue, la société se rappelle les manquements. La relation s'en trouve ainsi entachée.

A la perception pessimiste d'une lente dégradation observée jusqu'à présent par certains, pouvons-nous aujourd'hui, nous appuyant tant sur les réformes de l'outil militaire que sur les évolutions de la société, opposer un risque de rupture de la nation avec son armée ?

Le fait que la défense, maintenant globale et diffuse, ne soit plus du domaine exclusif des militaires, que la société civile n'ait plus cette relation "charnelle" qu'apportait la conscription avec son armée, et qu'enfin le manque d'une définition claire de l'objet de notre défense provoque le désintérêt des citoyens, ces trois raisons au moins laissent apparaître certains risques.

Au premier rang de ceux-ci est l'isolement d'une armée qui échapperait à sa nation pour n'être plus que "l'outil du prince", qui s'érigerait par défaut en gardienne de valeurs à défendre ; elle ne serait surtout plus représentative de la société qu'elle défend, adhérant au discours sécuritaire de certaines formations politiques faute d'une redéfinition nationale de son rôle, de sa place et de son cadre d'engagement.

L'objet de cette étude, qui se situe dans un contexte strictement national et laisse donc de côté l'ouverture à l'Europe, est de proposer des solutions ou, à tout le moins, des pistes permettant de minimiser ces risques de distension du lien entre l'armée et la nation, voire de le redéfinir, dans le contexte précis de la refondation de l'outil de défense.

**Il apparaît spontanément, et l'analyse corrobore cette intuition, que l'Etat n'a fait que le plus facile en décidant de réformer nos armées. Ce faisant, il n'a touché que la forme, c'est-à-dire l'outil, sans se préoccuper du fond qu'il faut comprendre comme étant notre politique de défense et son encadrement réglementaire. Plus largement encore, l'Etat a fragilisé la réalité de la citoyenneté. Le pouvoir exécutif a ainsi plus ou moins vidé de son sens la notion de défense, la rendant inintelligible à nos citoyens.**

**L'Etat - et lui seul - se doit de réfléchir sur le fond, à une politique moderne de défense afin que celle-ci soit de nouveau compréhensible et justifiée aux yeux de nos concitoyens, cohérente avec les moyens qu'il se donne et avec le nouvel environnement stratégique.**

**Sans cette implication de l'Etat, face à un risque immense de fragilisation de nos armées par un isolement croissant, celles-ci ne pourront qu'entreprendre des actions mineures pour limiter une marginalisation qui toucherait le principal et historique outil de puissance de notre pays.**

Ce n'est qu'après avoir étudié la réalité et les géométries du lien Armée / Nation que nous mettrons en évidence les obligations de l'Etat à redéfinir ses orientations en matière de défense et de citoyenneté, avant de présenter la contribution marginale et par défaut de nos armées, celles-ci ne pouvant être qu'un pis-aller impuissant sur la composante Nation => Armée du lien.

## DE LA NATION EN ARMES A UNE " CULTURE DE DEFENSE ".

Il est aujourd'hui universellement accepté que la défense d'un pays est une des responsabilités principales de tout Etat. Il est tout autant admis que celle-ci doit être envisagée avec un minimum de volonté des citoyens eux-mêmes. C'est, semble-t-il, la tradition française sur laquelle nous reviendrons.

Cette conscience naissante de la défense républicaine a pris la forme mythique de la *nation en armes*. Plus tard, alors qu'elle était encore forte, elle s'est appelée *patriotisme* ; elle n'est aujourd'hui, dans une forme dégradée qu'un *esprit de défense* qui pourrait dégénérer encore, compte tenu de dérives déjà actives, en une "*culture de défense*" diffuse et sans contenu.

### 11- UNE EVOLUTION NATURELLE DU LIEN ARMEE / NATION.

Loin d'être une réalité figée, la relation entre les armées et la société civile n'a cessé de se modifier, tenant compte en cela de la notion de danger et du rôle accordé à l'outil militaire par la nation.

#### 111- LE MODELE FRANCAIS.

Depuis l'apparition des nations armées du XIX<sup>e</sup> siècle, deux théoriciens des conflits contemporains s'affrontent pour définir la place relative des acteurs que sont le politique, la nation et les armées dans la guerre.

① Clausewitz détermine un ordre hiérarchique. Pour lui, le souverain fixe le but et le niveau du conflit (il pense), le chef militaire décide de la stratégie en homme d'action inspiré (il veut), le peuple est diversement mobilisé en fonction de l'allure du conflit (il combat et éprouve). Clausewitz pense ainsi la guerre comme un exercice suprême de volonté lucide, comme un phénomène total mais graduel.

② Jaurès, dans une approche colorée d'idéologie révolutionnaire, affirme que le peuple en masse et en armes n'est pas un déferlement aveugle de passions, mais une idée de l'histoire. Cette vision enferme la stratégie dans un projet politique collectif : "*il n'y a de défense nationale possible que si la nation y participe de son esprit comme de son coeur*".

Il est important d'observer que les pays anglo-saxons n'ont jamais profondément intégré le concept de nation armée, se tournant plutôt vers un modèle plus techniciste et pragmatique.

La France, au contraire, a fait sien dès avant cette théorisation, le modèle global qui, dans une large mesure, fait se recouvrir les deux ensembles que sont la société civile et le monde militaire.

Au moment du développement de l'outil nucléaire, le choix des modèles s'est de nouveau posé à la France. D'un côté, les responsables politiques auraient pu partir du principe que la défense devait entièrement reposer sur la dissuasion

nucléaire à laquelle serait adjointe une armée professionnelle (modèle de l'affaire du prince et des stratèges inspirés, défendu par Clausewitz), de l'autre ces mêmes responsables, préconisant en première et dernière instance un recours à l'engagement physique et moral des citoyens, eussent rejeté l'arme nucléaire.

C'est une solution médiane qui a été retenue, solution plus politique, qui permet d'affirmer que, même centrée sur la dissuasion nucléaire, la défense ne peut se passer de formes organiques au premier rang desquelles la conscription.

Peu à peu, ce choix doctrinal se trouve attaqué. Sans que rien ne soit dit explicitement, la guerre cesse d'être l'affaire du peuple pour devenir une affaire de spécialistes, en réponse à la perception qui veut que la dissuasion nucléaire soit une stratégie d'interdiction de la guerre. Le service militaire devient ainsi national en cessant d'être un élément constituant de la défense pour se transformer en accessoire d'un système technique.

Le système de défense, qui naît petit à petit de cette dévaluation du rôle populaire, nourrit et renforce les tendances d'une nation à s'impliquer faiblement dans la défense collective. Les hommes politiques n'invoquent plus qu'un esprit de défense censé aiguillonner une nation dépossédée de son outil de défense : fait du prince, domaine réservé ; les choix en matière de stratégie et d'organisation sont pris en cabinet.

Le Livre Blanc accentue cette profonde mutation en introduisant un raisonnement nouveau : un système de défense se construit

- 1) par rapport à des menaces,
- 2) par la réponse donnée à ces menaces. Celui qui évalue les menaces et prépare la réponse, c'est l'Etat qui dispose seul de l'intelligence et ordonne la volonté en fonction d'intérêts nationaux unilatéralement définis. L'opinion publique qu'il s'agit maintenant de convaincre remplace ainsi définitivement les citoyens responsables. La première devient derechef un enjeu entre les pouvoirs publics responsables de la défense et les médias.

Ainsi nos forces armées, quittant le modèle de nation armée, jugé dorénavant et explicitement suranné, se rapprochent implicitement du modèle technique et professionnel des anglo-saxons : un ensemble s'appuyant sur la dissuasion nucléaire renforcé de forces d'interventions extérieures.

Le lien Armée / Nation, quant à lui, n'a plus de signification en tant que lien direct. En matière de défense, le prince ne cherche plus qu'à légitimer ses décisions en jouant sur les idées de droit universel, de morale internationale et de devoir d'intervention humanitaire, concepts qui peuvent être cautionnés auprès de la société civile. Un intrus apparaît dans la relation entre les acteurs. Il s'agit des médias qui transforment la société civile en opinion publique, filtrent, expliquent et tentent de rendre présentables et acceptables les décisions unilatérales de l'Etat.

## 112- UNE EVOLUTION HISTORIQUE.

L'histoire nous enseigne que le lien Armée / Nation est grandement tributaire du rôle que la nation réserve à ses armées. Lorsque l'on observe l'histoire récente, on s'aperçoit que ce lien s'est systématiquement distendu dans les périodes calmes pour se renforcer dans les temps de plus grandes menaces.

Rappelons tout d'abord, remontant en cela dans une histoire plus lointaine, que le soldat-citoyen succède au mercenaire sous la Rome antique. L'empire demande alors plus à ses soldats, qui sont aussi les citoyens de ses cités en temps de paix. On estime ainsi que pour être un soldat romain, il faut avoir un bien à défendre, ce qui exclut les esclaves et le plus souvent les pauvres. A ce bien matériel requis s'ajoute un ensemble de valeurs morales que le citoyen doit être enclin à défendre : ces valeurs de loyauté et de fidélité sont incarnées dans la cité.

C'est ainsi que se trouvent associées défense et citoyenneté, et que cette défense, par l'organisation qu'elle requiert, légitime l'existence de l'Etat dont le rôle est de mettre sur pied une force militaire.

Le concept de nation en armes lorsque la "*Patrie est en danger*" se réfère directement à cette tradition antique. Si, pour la première fois, est fait référence à cette notion après la Révolution pour sauver ses acquis, c'est en 1905 qu'elle est appliquée rigoureusement, avec l'instauration de la conscription universelle.

Entre temps, il est possible de relever une succession de distanciations et de rapprochements entre le corps social et les armées. On notera que le moment où le lien Armée / Nation a été le plus fort est l'après-guerre de 1870, compte tenu de la proximité de la menace ; il s'est naturellement distendu une fois l'épreuve passée.

Cette notion s'appuie bien évidemment sur celle de défense d'un territoire, sur la souveraineté de l'Etat. Ce corollaire érigé en dogme explique la "popularité" du premier conflit mondial. Il ne sera pas suffisant pour la seconde, et sera encore à la base du concept de dissuasion. La France est élevée au rang de "sanctuaire", et les armées ont pour mission de défendre la nation dans sa dimension territoriale. L'adhésion est encore forte, bien qu'une inquiétude des citoyens se fasse sentir : les deux guerres passées et le pouvoir de destruction des armes nucléaires font plus peur qu'ils ne subliment l'idée de défense ; l'idée de mort et de destruction s'individualise, se généralise.

Le patriotisme laisse la place à cet esprit de défense, moins personnel et individualisé. L'arme nucléaire contribue à ce glissement en accordant à la guerre un statut improbable.

C'est avec l'opération de Kolwezi en 1978, qu'une rupture est initiée entre les armées et la nation. En décidant de remplacer une unité comportant des appelés par des légionnaires, le pouvoir politique rompt partiellement le lien charnel qui existait entre les citoyens et leur défense. Ceux-ci, les hommes, sont encore astreints à effectuer un apprentissage des armes, mais ils ne seront plus engagés dans des opérations. La responsabilité de l'envoi et de la mort d'un citoyen-soldat

doit être prise devant la représentation nationale ; ce n'est pas le cas avec un soldat engagé. Cette décision fera école et sera systématiquement reconduite.

Dans le même temps, le service militaire lui-même, symbole de l'obligation faite au citoyen de se former en tant que soldat, devient outrageusement imparfait et surtout inégalitaire. Notons curieusement que c'est à cette période que ce service national se voit imposer la fonction d'incarner un lien Armée / Nation, par ailleurs battu en brèche. Remarquons aussi que l'appel sous les drapeaux n'a pas été conçu pour faire le lien entre la société civile et l'institution militaire : celui-ci allait auparavant de soi.

Ainsi, la Révolution reprend-elle le modèle antique du citoyen-soldat qui symbolise l'appropriation par le peuple de la défense des biens communs et l'acceptation du sacrifice pour sa Patrie. L'année 1905 marque l'institutionnalisation de cette idée par des lois. Les années 1970-1980 sont celles du découplage effectif entre les armées et les citoyens. Ceux-ci ne sont plus animés que par un esprit de défense dont la traduction littéraire se résume à : volonté de défendre les valeurs communes d'une nation. L'implication et le sens de la collectivité ne sont déjà plus les mêmes.

### **113- UNE EVOLUTION SOCIOLOGIQUE.**

Au sein du modèle incarné par le soldat-citoyen, certaines distorsions doivent être relevées. Elles expliquent elles aussi la géométrie variable de la relation entre le corps social et le monde militaire.

Plusieurs fois au cours de la période que nous avons observée, les militaires et plus spécifiquement les cadres, n'ont pas été représentatifs de la société au nom de laquelle ils intervenaient. Cela peut s'expliquer par un mode de vie particulier : la période coloniale française voyait de nombreux militaires affectés hors du territoire national pour des périodes longues. La conception que ces mêmes militaires ont pu avoir de leur métier, de leurs devoirs et de leurs droits constitue un autre facteur de différenciation. A côté d'une société où prévalait l'enrichissement personnel et le souci du confort, la conception militaire du sentiment national, de la notion d'ordre et de la morale a divergé. La conséquence d'une telle rupture sociale ou idéologique a déjà eu des traductions politiques.

Ne se souvient-on pas d'une armée restée bonapartiste sous la Restauration, très méfiante vis-à-vis du système parlementaire. Plus tard, l'armée d'Afrique combattant en Algérie possédait un système de valeurs différent de celui des métropolitains.

On retrouvera cette rupture idéologique à la fin de la IV<sup>e</sup> République et au début de la V<sup>e</sup> République lors des conflits indochinois et algérien.

Un premier constat s'impose : le divorce entre une armée et sa nation tient en grande partie à la vie que l'on fait mener aux militaires.

Depuis la fin des années soixante, l'inflexion des normes de la société civile éloigne celle-ci de toute pratique active de sa défense. Les valeurs post-matérialistes que sont la liberté, le bonheur, l'amitié ou la solidarité, l'emportent sur les valeurs matérialistes "d'antan" : la sécurité nationale, la conservation de l'ordre,

etc ... . Cette nouvelle hiérarchie qui exalte le Moi des individus aux dépens des valeurs collectives traditionnelles s'accompagne d'une désaffection vis-à-vis de l'Etat.

L'esprit de défense et, à son stade supérieur l'engagement de la vie de soldats-citoyens au nom de la nation, n'est ainsi plus en phase avec l'hédonisme décontracté érigé en valeur suprême par les individus. En même temps, se fait un transfert de "la chose à défendre" : la défense du territoire est victime de son succès, l'inviolabilité du pays - grâce à l'arme nucléaire - est une croyance avérée, une évidence acquise. Les citoyens se tournent ainsi vers d'autres valeurs plus rares à conquérir. La défense porte désormais, depuis déjà quelques années, plus sur un style de vie que sur un cadre géographique.

La défense, qui vise à protéger à la fois des valeurs reçues du passé, une histoire, des intérêts communs et une vision de l'avenir, se trouve depuis quelques années handicapée par une individualisation des valeurs et par la difficulté à définir les intérêts "prospectifs" de notre société.

La relation entre le corps social et son armée, dont nous avons décrit l'évolution à travers trois domaines, ne va plus de soi comme auparavant. A l'image du fait religieux, nous sommes passés de la foi de charbonnier à l'adhésion volontaire et réfléchie. Beaucoup de paramètres se sont dégradés ; au premier chef, la seule réforme de notre outil de défense, fait craindre une rupture.

## **12- VERS UN RISQUE DE DERIVE**

Ce qui est en jeu n'est pas tant la qualité plus ou moins grande de notre défense, encore que ce soit là une partie de l'enjeu, que l'intégration effective des armées au sein de la nation, que l'acceptation et la reconnaissance par tous les citoyens du fait de défense et de la représentativité des soldats professionnels à l'exercer en son nom. Cette "délégation", nouvelle en France, s'exerce de plus dans un environnement bouleversé.

### **121- LES NOUVELLES REALITES**

L'ambiguïté majeure de notre époque réside dans le fait que la plupart des facteurs influençant la défense ont connu une complète modification, tandis que le cadre de cette défense restait inchangé.

Il faut tout d'abord reconnaître que la réalité de la défense de notre pays déborde à présent le simple domaine de compétence des armées. Les armées, si elles restent l'un des instruments de la nation, ne sont plus seules : les risques ne sont plus simplement militaires ; ils sont aussi liés à l'extension de la guerre économique, à celle du terrorisme et des organisations occultes.

En même temps que les domaines de la défense s'accroissent, la culture de défense diminue encore. Les militaires font l'erreur d'assimiler esprit de défense et esprit de défense militaire, tandis que ces deux notions semblent avoir déserté les élites. Ces deux réalités contradictoires ont pour résultante que le concept de

défense ne s'insère plus dans les esprits. S'il fallait prendre un symbole de cet état de fait, ne prenons que celui de la réforme du Secrétariat Général pour la Défense Nationale (SGDN) qui, au lieu d'augmenter pour témoigner d'une défense élargie, s'est atrophié sur les recommandations de M. Picq.

Observons aussi les conséquences de la fracture sociale que connaît notre pays. Une partie de la population ne se trouve plus intégrée au sein du corps social ; c'est l'exclusion qui affaiblit le sentiment d'appartenance à une communauté nationale quand elle ne le tue pas. Cette partie de la population ne peut plus ou ne sait pas vivre une " citoyenneté active ".

Cette réalité se conjugue à une crise de croissance de nos institutions qui peut se résumer en une remise en cause de l'Etat, en un trouble sur l'idée de nation et dans une crise de la citoyenneté. Les seuls résultats de ces trois poussées de fièvre touchent très directement les armées. Le manque de culture de défense propre à la France se trouve encore accentué. Le nombre des citoyens intéressés voire impliqués dans la défense diminue sans cesse tandis que les chemins de propagation de l'idée de défense sont détruits (conscription) et ne semblent pas prêts d'être reconstruits (reprise par l'Education nationale de la formation à la citoyenneté).

La Nation n'attend donc plus TOUT de ses armées. Cependant elle en attend encore beaucoup, sans que cette attente soit facilement mesurable. Ainsi, il convient au moins de redéfinir l'objet de ce qui doit être défendu en écoutant le peuple, surtout lorsque celui-ci indique que sa foi se porte vers de nouvelles religions séculières.

Les armées restent pourtant bien le dernier recours, lorsque les moyens politiques ont échoué.

## 122- LES RISQUES

Les fortes modifications de l'environnement stratégique, les bouleversements sociologiques et la décision de réformer nos armées ( qui se traduit par la double réalité d'abandon de la conscription pour les armées qui deviennent un outil de projection et d'enfermement de cet outil dans un carcan budgétaire strict), ces trois causes font courir des risques à l'instrument militaire français.

● Le désintérêt de la nation pour sa défense est sans doute le risque majeur, déjà perceptible. Ce désintérêt aurait pour socle l'incompréhension par le corps social de la politique de défense. Demandons-nous aujourd'hui quelles sont les raisons communes qui nous ont poussés à intervenir dans le Golfe au sein d'une coalition, au Rwanda seuls, et en ex-Yougoslavie. Les Français dans leur immense majorité perçoivent mal les intérêts profonds défendus par les armées françaises, au point que des soldats meurent pour des Koweïtis, des Hutus ou des Croates. La conscience nationale est par ailleurs très peu entamée par ces morts de militaires français sur des théâtres de crise.

Ce désintérêt pourrait être grave ; si le déclenchement d'une guerre est obligatoirement un acte politique, la conduite de cette même guerre voit intervenir l'avis populaire, souvent comme un contre-pouvoir salutaire. Il n'est pour s'en convaincre que de regarder deux conflits récents, plus précisément l'arrêt de ces

deux guerres : le retrait de l'armée soviétique d'Afghanistan est en grande partie dû à l'action des mères d'appelés russes mourant par centaines dans une guerre strictement politique. Le processus de l'arrêt de la guerre du Viêt-Nam est très différent, mais répond à la même logique : le pouvoir politique a décidé la guerre, le peuple l'a faite arrêter. Notons au passage qu'il s'agit dans les deux cas de guerres de projection décidées unilatéralement par le pouvoir politique, loin du territoire national, de guerres médiatiquement trop longues donc mal relayées dans la durée par les médias.

Reconnaissons aussi que de façon paradoxale, cette amorce d'une distanciation entre le peuple et sa défense est actuellement contrebalancée par une image publique très bonne des militaires eux-mêmes.

Enfin, ce désintérêt n'exclut pas les sursauts qui sont, en France, la traduction régulière de l'union nationale devant les épreuves.

② Ce désintérêt pourrait avoir pour corollaire un isolement des militaires, tentés de définir seuls - par défaut - les valeurs à défendre, tentés aussi de s'ériger en gardiens de ces valeurs. La délégation faite aujourd'hui aux militaires professionnels de défendre la France, de tuer et de se faire tuer en son nom, ne doit pas aller plus loin. Pour cela, il est nécessaire que la "chose à défendre" soit définie de façon précise et nouvelle par un tiers, pouvoir politique ou corps social. Cette définition est indispensable aux armées qui ne doivent rester qu'un instrument. Elle fait défaut aujourd'hui. Ce défaut, qui est celui de l'idée de "*guerre juste*" si chère à Saint Thomas d'Aquin, explique pourquoi chaque intervention a besoin d'une campagne de légitimation pour permettre l'adhésion de la société civile.

Ce désintérêt progressif pourrait de la même façon entraîner la corporation militaire à céder à des discours qui leur sont favorables, que ceux-ci soient identitaires, sécuritaires ou moraux. Cette éventualité tout à fait dangereuse mais dont le risque d'occurrence n'est pas nul, serait le plus grand danger pour notre pays et pour notre outil militaire : la chose serait bien sûr inacceptable. Il n'est pas concevable en effet que l'outil militaire ne soit pas représentatif politiquement de l'ensemble de la société française.

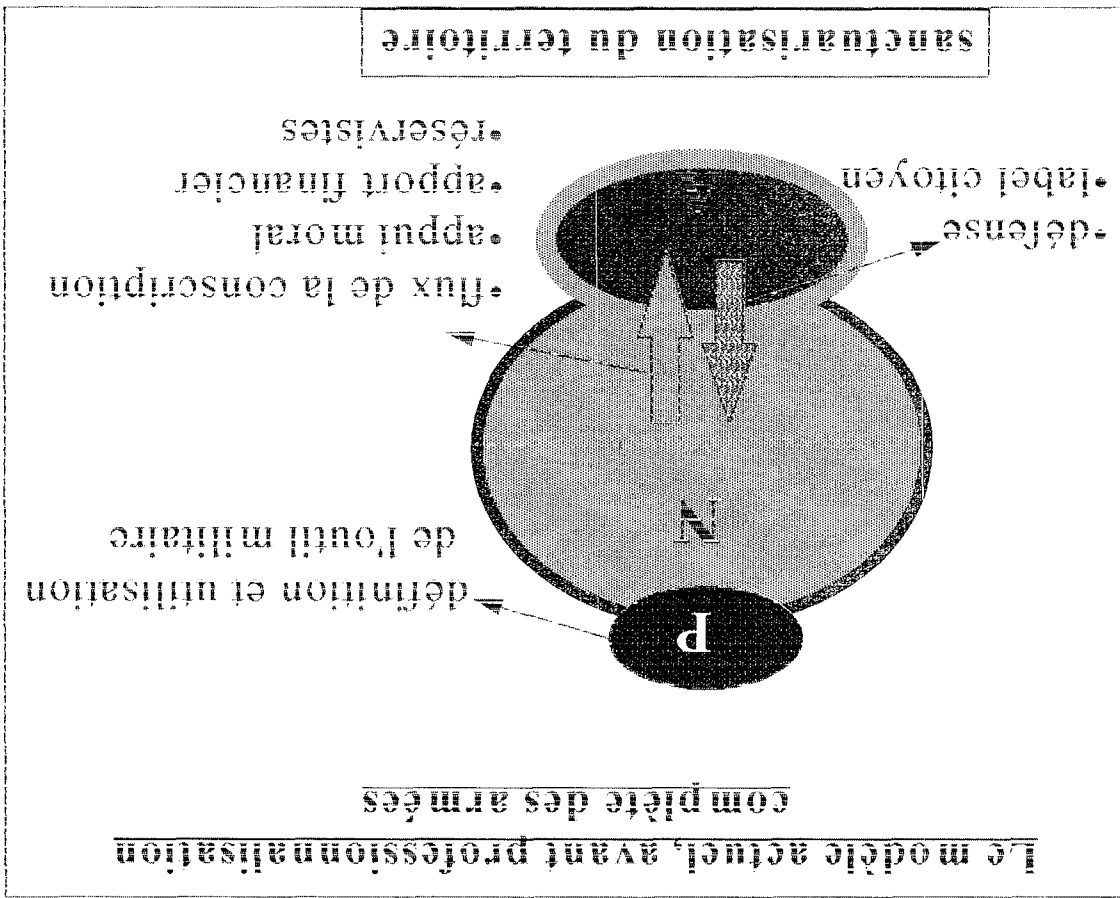
Enfin, les militaires à qui l'on demande statutairement beaucoup, pourraient se voir priver du minimum nécessaire pour bien faire leur métier. Sans le droit de revendiquer, cette situation ne pourrait mener qu'à une crise à l'issue incertaine. Il semble à cet égard que la spirale soit déjà amorcée, reposant sur un écart important entre le discours politique et la réalité.

## 123- LES ARCHITECTURES

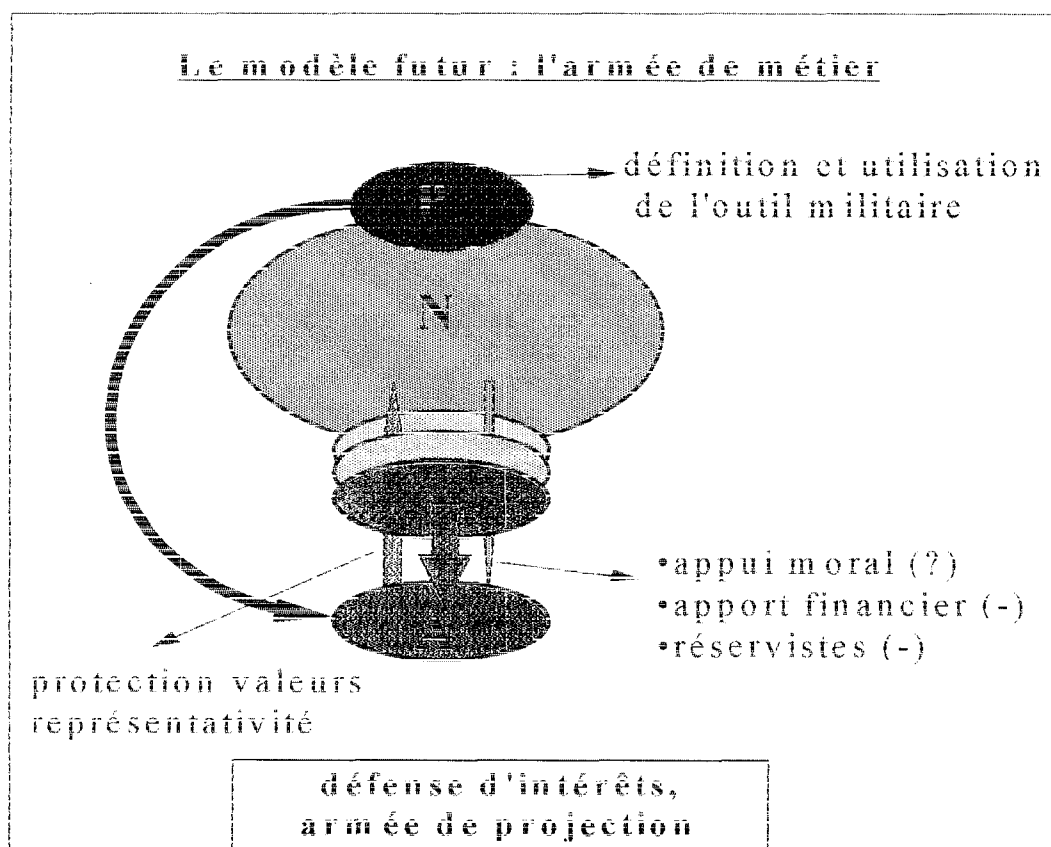
A ce stade de cette étude, il semble possible de représenter schématiquement les réalités de ce lien Armée / Nation. Dans nos schémas, P sera synonyme de pouvoir politique, N de nation, et enfin A symbolisera l'outil militaire. Chacune de ces entités est représentée par une olive et une couleur.

Les échanges entre la nation et ses armées sont incarnés par la proximité des deux olives représentant ces ensembles et par des flèches.

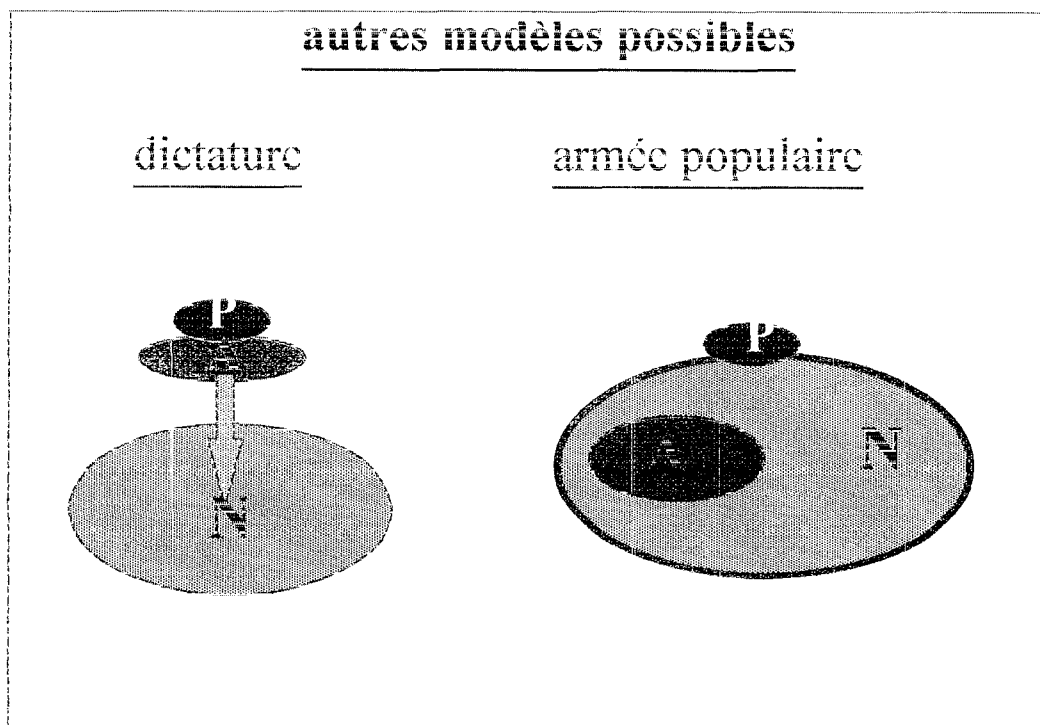
Le premier schéma ci-dessous décrit les relations de la nation avec une armée mixte chargée de défendre le territoire national, comme on allègue l'encadrement rouge autour de la nation. A contrario, les armées sont renforcées par des éléments en provenance du corps social : ce sont les réservistes. La nature des liens est décrite par les deux flèches, montante et descendante.



Cette seconde représentation anticipe le risque d'un éloignement des deux mobiles que sont la Nation et les armées. Décroché de la société civile, l'instrument militaire devient le jouet du pouvoir politique qui définit et utilise les armées sans contrôle.



A titre de comparaison, voici présentés deux types marginaux de ce lien de la Nation avec ses armées, l'un n'étant bien sûr pas acceptable, l'autre étant sans doute idéaliste.



## LES OBLIGATIONS DU POLITIQUE

Le politique, de façon générale, s'intéresse peu à la question de défense. C'est une question qui reste peu abordée dans les programmes des états-majors nationaux. Ce désintérêt est particulièrement curieux. La légitimité d'un pouvoir est pour une large part dépendante de sa capacité à maintenir un outil militaire adapté et performant. Cela est sans doute dû à la toute puissance de l'exécutif au détriment du législatif, à un déphasage entre le discours du politique et la réalité, enfin à la limitation du débat sur la défense.

Cette situation a comme principale conséquence une marginalisation de l'institution militaire au sein de notre société. Le politique doit prendre conscience qu'il a un rôle primordial à jouer pour au moins maintenir, au mieux raffermir le lien entre la nation et son armée. Pour pousser un certain nombre d'acteurs à intervenir dans ce débat et agir, nous estimons nécessaire outre une révision de l'encadrement constitutionnel, une promotion réelle de l'esprit de défense passant par une plus grande cohérence et lisibilité de notre politique et une véritable éducation à la citoyenneté.

### 2I- UN CADRE CONSTITUTIONNEL CONTOURNE ET INADAPTE AUX SITUATIONS NOUVELLES

Un certain nombre de textes constitutionnels déterminent les rôles du président de la République, du Premier ministre et du Parlement. Il apparaît en fait une réelle domination du chef de l'Etat et plus généralement de l'exécutif sur "l'échiquier politique" marginalisant ainsi le rôle du Parlement. L'absence de débat public sur les questions de défense et le désintérêt du politique pour ce problème ont pour conséquence essentielle le relâchement voire à terme la disparition du lien entre la nation et son armée. Un rééquilibrage des responsabilités s'avère essentiel pour promouvoir l'esprit de défense au sein de la société.

#### 211- LA FIN DU DOMAINE RESERVE ?

Selon l'article 15 de la Constitution le président de la République est le chef des armées. Il préside également les conseils et comités supérieurs de la défense nationale. Les termes du texte constitutionnel sont peu explicites quant au rôle considérable du président de la République en matière de défense. En fait, si le président nomme aux pouvoirs civils et militaires, c'est seulement dans les situations

de crise qu'il se voit confier des pouvoirs importants, soit par application de l'article 16, soit par l'article 36 qui lui permet de proclamer l'état de siège. En réalité, le premier personnage de l'Etat apparaît comme le chef incontesté de la défense nationale. En effet, il est tout d'abord garant de l'indépendance et de l'intégrité du territoire selon l'article 5. Son rôle est dû également à la dynamique insufflée par le père fondateur de la Constitution de la V<sup>e</sup> République. Que ce soit au cours de la question algérienne ou à l'occasion de la naissance de l'arme atomique dans les années 1960, ou encore aujourd'hui lors du choix de la professionnalisation des armées, il ressort l'existence d'un véritable domaine "réservé" appartenant au président, comportant d'une part les Affaires Etrangères et d'autre part la défense. La pratique confirme cet état de fait que nul ne semble vouloir contester actuellement.

Les réformes voulues par le président de la République, traduites en lois de programmation par le gouvernement, n'ont fait l'objet d'aucun véritable débat public dans notre pays exceptée, il est vrai, une consultation de la population à propos de la fin de la suspension du service national. Les enjeux et avis de chacun des partenaires ont été bien souvent occultés au profit de ceux issus de la "pensée unique" qui semble perpétuer un consensus virtuel sur les questions de défense. Les questions essentielles quant au devenir de nos forces n'ont jamais été clairement posées et sont en tout état de cause restées sans réponse : quelle doit être la place de la France dans le monde, autrement dit, a-t-elle une vocation internationale ou régionale, en a-t-elle encore les moyens ?

*La défense n'est plus du domaine exclusif du président de la République. Elle doit faire l'objet d'un débat, qui ne doit pas se résumer en une querelle d'experts ou d'initiés, en l'élargissant à l'ensemble des courants et opinions politiques. Cette condition est nécessaire pour promouvoir un consensus national sur la défense, une des clefs du maintien du lien entre la nation et son armée.*

## **212- VERS UN REEQUILIBRAGE DES POUVOIRS EXECUTIF ET LEGISLATIF.**

① *un vide juridique* - Qu'en est-il du rôle du Parlement ? la légitimité du rôle du Parlement repose essentiellement sur deux articles de la Constitution. Il s'agit de l'article 34 qui stipule que la loi détermine les principes fondamentaux concernant l'organisation générale de la défense nationale. Cet article définit également les modalités propres aux lois de finance. La saisie des instances législatives pour autoriser la déclaration de guerre, est prévue par l'article 35. Héritée des constitutions précédentes, cette disposition n'est plus guère appliquée et semble même être tombée en désuétude. En fait, elle ne serait effectivement appliquée qu'en cas d'envoi de soldats du contingent. Cette dernière situation étant évitée avec l'instauration des "volontaires service long".

Le Parlement est saisi, en général, une fois par an de la question de défense à l'occasion du vote du budget et ce conformément à l'article 34 de la Constitution. Toutefois, comme le soulignent certains parlementaires le vote de la loi financière n'est qu'une "simple formalité" s'apparentant à l'émission d'un "chèque en blanc" sans connaître le contenu de l'enveloppe budgétaire.

La lecture de l'article 35 fixe les conditions dans lesquelles le Parlement autorise la déclaration de guerre. Pourtant depuis plusieurs années les armées françaises ont été envoyées par le président de la République sur différents

théâtres d'opération et ce sans que le Parlement n'ait été consulté. En effet on ne parle plus de guerre mais de crise, terme qui n'apparaît dans aucun texte.

Aujourd'hui, le chef de l'Etat est à même de disposer de milliers d'hommes pour les engager dans des actions hors du pays sans aucun contrôle. Si l'emploi des forces armées sur le territoire national, pour le maintien de l'ordre, se fait dans un cadre juridique parfaitement défini (I.M. n° 500 de mai 1995), il n'en est pas de même pour l'emploi des armées hors de France. Il n'y a donc pas de légitimité populaire à l'action décidée par le chef de l'Etat. Dans la période la plus récente, le président Mitterrand est apparu comme le "chef de guerre" de la campagne du Golfe. Il a pris effectivement les affaires en main notamment à l'égard du Parlement, "dès lors qu'une guerre moderne ne se déclare plus" (F. Mitterrand 1991), et de l'opinion publique par des messages et des conférences de presse. Certes, le chef de l'Etat est chef des armées, élu au suffrage universel. Mais sa décision de projeter les armées dans telle ou telle force multinationale, n'est confirmée ou infirmée par aucun acte politique clair ayant des conséquences juridiques bien définies. Il est parfois avancé, pour légitimer l'action du président, qu'il ne fait qu'appliquer l'article 5 faisant de lui le garant de l'exécution des traités. On avance aussi comme raison le respect des accords de défense entre la France et certains pays. Mais ces accords sont souvent signés sans aucun contrôle ou avis du Parlement. Cette position peut aisément se comprendre dans le cas de signature d'accords secrets qui restent toutefois l'exception. Concernant les résolutions ou les demandes de l'ONU, qui sont souvent à l'origine de la projection de nos forces, ont-elles valeur de traité ? La réponse est "non". Il ne faudrait pas que la France retombe dans les travers, qui furent à l'origine de son départ de la structure militaire intégrée de l'OTAN où l'automaticité était devenue la règle d'emploi des forces des pays membres.

Une telle situation risque de s'aggraver avec la professionnalisation de nos forces. N'ayant plus de militaires appelés dans ses rangs, les armées n'ont plus à avoir l'autorisation du Parlement pour intervenir à l'extérieur du territoire. Risquant de devenir "l'outil du prince" les armées se détacheront rapidement du reste de la nation, amplifiant une relation déjà chancelante entre le peuple et son armée et ce, en dépit de la bonne image de marque des militaires que font ressortir certains sondages. On constate effectivement depuis plusieurs années le désintérêt du citoyen et des élus, pour les questions militaires, hormis peut-être ceux qui appartiennent à la commission de la défense de l'Assemblée Nationale. Combien de fois avons nous été touchés dans notre for intérieur par la non-connaissance de notre armée par tel ou tel homme politique qui nous prenait par exemple pour le garde-chasse ou le policier municipal ? Si ces dernières fonctions n'ont rien de dévalorisant, il s'avère aujourd'hui que le politique s'intéresse peu à la question de défense. Seul un véritable consensus politique pourrait raffermir le lien Armée / Nation. Ce raffermissement passe donc par une plus grande mobilisation des parlementaires.

② *Quelques ouvertures possibles - les mesures envisageables pour redonner toute sa place au Parlement, n'impliquent pas obligatoirement une modification de notre Constitution. Il s'agit de replacer l'organe législatif dans son rôle de contrôle de l'exécutif. Il est vrai que c'est là "le débat" traditionnel entre juristes depuis que la V<sup>e</sup> République existe.*

Il est tout d'abord impératif d'établir un échange régulier entre les parlementaires, le ministre de la défense et le chef d'Etat-major des armées. Ces

échanges doivent revêtir un caractère imposé dès lors que les armées sont en cause ou lorsque de grandes questions les intéressent directement. Le ministre et son grand subordonné seraient alors entendus par *tous* les parlementaires et non pas uniquement par ceux des commissions concernées.

*Afin d'accroître le rôle du Parlement, il serait souhaitable qu'un rapport annuel soit présenté par le ministre de la défense devant les assemblées comme cela se pratique depuis peu pour la Justice. Ce rapport présenterait les grandes activités passées de la défense et le bilan opérationnel des armées. Il pourrait être soumis à l'approbation des élus du peuple.*

L'exclusion de fait du Parlement dans la décision d'envoi des forces à l'extérieur a déjà été soulevée et a même fait l'objet d'un projet de révision de la Constitution en mars 1993. Il s'agissait de compléter l'article 35 par la disposition suivante " toute intervention des forces armées de la France à l'étranger fait l'objet d'une communication du gouvernement aux commissions compétentes du Parlement au plus tard quarante-huit heures après son déclenchement. Lorsque la nature de l'intervention le justifie, le gouvernement fait devant le Parlement une déclaration qui donne lieu à un débat. Hors session, le Parlement est spécialement réuni à cet effet."

Cette disposition est restée à l'état de projet. Il est pourtant nécessaire que, dans un pays démocratique et pour créer un véritable consensus politique dans ce domaine, le Parlement soit consulté pour tout engagement des forces armées à l'extérieur de la France, à l'instar de ce qui se pratique aux Etats-Unis avec le *War Powers Act*. Il est vrai que la procédure législative ne doit pas représenter un handicap lorsqu'il y a une mise sur pied des forces effectuée sous le signe de l'urgence. Dans un délai à déterminer, le Parlement doit être saisi afin de confirmer ou non la décision prise.

Peut-être envisagée également une procédure "à posteriori" qui consisterait pour le Parlement à donner son aval à une opération décidée sous le signe de l'urgence.

Ces procédures permettraient de responsabiliser les parlementaires qui seraient ainsi obligés de répondre de la question de défense devant leurs électeurs et d'asseoir ainsi sans ambiguïté la légitimité nécessaire à l'utilisation des armées. Impliqués dans l'envoi de nos troupes, les députés et sénateurs, ayant une meilleure connaissance de la chose militaire devraient ainsi mieux prendre en compte les besoins des armées au moment du vote de la loi financière. Ils ne pourraient pas d'une part autoriser l'envoi des armées sur tel ou tel théâtre et d'autre part supprimer brutalement quelques milliards nécessaires à leur équipement.

Afin de mieux percevoir l'outil militaire, des parlementaires pourraient être détachés plusieurs semaines au sein des unités comme observateurs. Mené de façon pragmatique, ce détachement ne pourrait qu'être bénéfique pour les deux parties. Il est vrai qu'il arrive parfois que des délégations parlementaires se rendent un théâtre d'opérations dans le but de procéder à une étude particulière mais rarement dans le but de faire connaissance avec l'institution. Faire connaissance nécessite une véritable immersion au sein des unités en favorisant le contact avec les "exécutants" et non pas uniquement avec les décideurs.

*Enfin, à l'instar de ce qui existe pour le ministère de la justice, pourrait être envisagée une véritable rentrée de la défense. Celle-ci serait organisée au plan local comme au plan national. Ce serait là l'occasion de convier les responsables administratifs, les élus, les enseignants mais aussi les anonymes...*

## 213 - LE BESOIN D'UN CONSENSUS POLITIQUE

Pour la première fois en 1986, la France connaît un régime de "cohabitation". Cette période, renouvelée en 1993 et en 1997, fait apparaître une autre interprétation de la Constitution de 1958 qui modifie le partage des pouvoirs des différents acteurs à la tête de l'Etat. En particulier dans le domaine de la défense, les prérogatives des uns et des autres se trouvent chamboulées, mettant plus profondément en cause la répartition prévue par le texte constitutionnel.

Les juristes en droit constitutionnel définissent la période de cohabitation comme étant la situation où l'exécutif bicéphale, propre à la V<sup>e</sup> République, est constitué par un président issu d'une tendance politique et par un Premier ministre issu d'une autre tendance soutenu en général par une Assemblée nationale du même courant politique. Depuis 1958, la V<sup>e</sup> République a connu trois périodes de cohabitation. Ces situations particulières ne sont pas sans conséquence sur la question de la défense. Si la Constitution répartit en théorie les prérogatives de chacun des acteurs, les différentes périodes de cohabitation ont montré que les pouvoirs se partageaient plus en fonction du charisme des hommes en place à la tête du pays, qu'en vertu du texte même de la Constitution.

Conformément à la lettre et à l'esprit et avec les déséquilibres que l'on a constaté *supra*, le président de la République fixe les grandes modalités quant aux orientations à donner en matière de défense. Ainsi en 1995, le président décida la reprise des essais nucléaires puis choisit en 1996 de professionnaliser les armées et de supprimer le service militaire. La loi de programmation, dont il se porte garant, est votée. L'année 1997 voit l'arrivée d'une nouvelle majorité législative et donc d'un nouveau gouvernement. On assiste alors à un déphasage entre les choix du président de la République "chef des armées" et les orientations du Premier ministre "responsable de la défense nationale". En effet, dès la première année de la nouvelle programmation, le Premier ministre ampute de dix milliards le budget de la Défense et ce sans que le président puisse réellement intervenir sur cette décision. Celui-ci ne put que se contenter de demander que cette amputation ne se reproduise pas. De même le "rendez-vous citoyen" de 5 jours est mort. Qu'en sera-t-il lors du vote du prochain budget ?

Ces déphasages ne se sont pas produits dans les précédentes périodes de cohabitation, le gouvernement en place s'inclinant devant les décisions du président de la République, respectant les prérogatives de la fonction suprême. Citons par exemple la position du Premier ministre en 1986 qui accepta le refus du président de remplacer les missiles en silos par des missiles mobiles.

Aussi, si le président de la République est bien le chef des armées selon la lettre de la Constitution de 1958, il doit parfois partager ses fonctions selon l'esprit du moment et des hommes en place. Cette répartition aléatoire des rôles entraîne un déphasage entre le discours du politique et la réalité.

Le lien Armée / Nation a besoin, pour exister, d'un véritable consensus politique à la tête de l'Etat. Défendre la nation est une fonction régaliennne importante qui mérite une implication de tous. Le citoyen ne pourra accepter de

sacrifier éventuellement sa vie ou de soutenir ses soldats engagés dans telle ou telle crise que s'il sent une véritable communion entre les responsables politiques de toutes tendances. L'histoire est là pour nous rappeler que les défaites sont souvent la conséquence d'un déchirement national et d'une absence de consensus politique sur la question de la défense. S'il s'avère impératif de rééquilibrer les compétences entre pouvoirs exécutif et législatif en donnant aux parlementaires une place plus grande dans les décisions intéressant la défense, l'homme politique doit également motiver un certain nombre d'acteurs qui ont ou auront un rôle primordial à jouer auprès des citoyens pour maintenir le lien Armée / nation.

## 22- LE POLITIQUE ET L'ESPRIT DE DEFENSE.

### **221- CONSTAT.**

L'armée a pour mission de défendre la nation, le politique, lui, a pour mission de la représenter. Si, à ce constat, on souligne le fait que le président de la République, élu au suffrage universel, est le chef des Armées, on comprend dès lors que le lien entre le politique et la défense soit très fort.

En fait, une des forces de notre système démocratique est que la défense (dans la conception militaire du terme) n'est pas le fait unique et réservé des militaires. Le politique joue un rôle des plus déterminants dans l'élaboration de notre outil militaire puisqu'il est celui qui décide. On pourrait résumer un tel état de fait en affirmant qu'il ne peut y avoir de défense sans une volonté politique qui la définit. Mais à cela on pourrait également rajouter qu'il ne peut y avoir d'esprit de défense sans un pouvoir politique qui le cultive. Est-il besoin de préciser que, outre le redoutable privilège d'être le représentant du peuple, le politique a valeur d'exemple au sein de notre démocratie. Il est constamment regardé. Ses actes et ses paroles sont analysés, même ses silences peuvent être interprétés. Aussi ne fait-il aucun doute que si le politique manifeste un engouement des plus relatifs envers sa défense, par réaction de cause à effet, le peuple adoptera la même attitude et se détachera de sa défense.

D'une manière générale, une politique de défense s'élabore à partir d'un projet politique qui tient compte d'un certain nombre de paramètres parmi lesquels il faut noter : l'environnement international, les menaces potentielles, les capacités technologiques et industrielles, les ressources que le pays veut bien y consacrer.

Or, lorsqu'on considère la politique actuelle en matière de défense, on ne peut que rester sceptique quant à l'intérêt que les responsables politiques manifestent pour cette institution.

Certes, il existe des raisons légitimes à un tel état d'esprit. Il y a en premier lieu l'absence d'un ennemi déclaré aux portes de nos frontières, la chute du mur de Berlin ayant quelque peu falsifié les données et modifié des habitudes et des logiques de raisonnement vieilles de plusieurs décennies. Il y a ensuite une sérieuse crise sociale qui perdure et préoccupe au plus haut degré les instances politiques. Il y a enfin un courant d'idées se déplaçant à l'échelle mondiale qui prêche pour un règlement pacifique des conflits et qui relègue au militaire une mission plus humanitaire que guerrière. Faut-il s'en plaindre ? D'une certaine manière non, car bien évidemment c'est la paix qui doit primer en toutes circonstances. Mais il faut prendre garde de certaines chimères qui pourraient falsifier la réalité des faits en présentant ce troisième millénaire comme un monde pacifique exempt de tout conflit. Il faut s'en méfier, car l'actualité du monde d'aujourd'hui nous dévoile qu'il n'y a pas une seule région de notre planète qui ne soit épargnée par un conflit armé. Tout porte à croire que le monde de demain le sera encore. De toute part et à n'importe quel moment un conflit peut éclater. Notre responsabilité est de nous y préparer.

Ce qui est le plus frappant, c'est que dans la vision géostratégique de notre monde contemporain, la politique française a tenu compte de ces données. En effet, lorsqu'on étudie le Livre Blanc, on constate au travers des différents scénarios élaborés et des différentes fonctions qui articulent notre système de défense - Dissuasion, Protection, Projection, Prévention- que la nécessité de posséder une force armée puissante et moderne a été prise en compte. Or, que constatons-nous ?

On constate qu'aucune des lois de programmation n'a été respectée, que le budget de la défense est en permanence rogné, et que la plupart des grands projets militaires en matière d'équipement ont été revus à la baisse, quand ceux-ci n'ont pas été purement et simplement supprimés. Bref, de nombreux domaines de notre outil de défense ont été placés au second rang pour ne pas dire au dernier rang des préoccupations politiques. Dès lors, comment s'étonner que l'esprit de défense soit amoindri au sein de notre nation. Si le politique considère qu'il n'y a pas ou qu'il n'y a plus lieu de faire des sacrifices dans le domaine de la défense, il n'y a alors aucune raison de penser que celle-ci reste justifiée aux yeux de nos concitoyens. Comment croire alors que le citoyen sera motivé par la défense de son pays s'il ne voit pas les responsables de celui-ci s'investir avec conviction sur ce problème grave ?

En fait, le véritable problème de fond est qu'il n'y a pas de réel débat politique. De nombreuses questions sont éludées. Cette absence de préoccupation politique est quelque peu alarmante et affaiblit sensiblement la notion d'esprit de défense.

Mais on peut aussi aller plus loin dans le raisonnement. En effet, à force d'être négligé, le militaire risque de perdre sa motivation. Qu'advient-il alors du rayonnement de l'esprit de défense si le militaire lui-même est pris d'un doute ? Ou pire que cela, qu'advient-il de l'image du militaire si celui n'arrive pas à parfaitement remplir sa mission faute d'un manque de crédits d'entraînement ou d'équipement sacrifiés sur l'autel des restrictions budgétaires ? Il advient alors un détachement de plus en plus marqué de la nation envers son armée. Et tout porte à croire que cela sonnera alors le glas de l'esprit de défense.

Que faut-il penser de tout cela ? Est-il permis aux militaires de faire un procès aux responsables politiques qui ont la lourde tâche de diriger la France ? Bien évidemment non. Car si procès il y a, il n'est que d'intentions. Intentions d'alerter les chefs politiques des risques pris en minimisant l'outil de défense.

Le lien Armée / Nation n'est pas inné, il se cultive. Et on pourrait dire, sur le thème de la nation, qu'un homme ne naît pas citoyen, il le devient. Parmi la multitude d'acteurs qui jouent un rôle dans une démocratie, il en est un qui est prédominant : c'est le politique. Par la puissance du verbe, il exalte les grandes idées. Par la teneur de son pouvoir, il oriente les choix de son pays. Il est et doit rester l'élément moteur de notre société.

Voyons à présent quelle autre piste peut être suivie par le politique pour promouvoir l'esprit de défense au sein de notre nation.

## **222- L'APPORT DE L'INSTRUCTION CIVIQUE : UNE DEMARCHE POLITIQUE.**

La fin de la conscription a marqué l'arrêt d'un lien privilégié qui liait l'armée à la nation. Au-delà de la valeur militaire qu'apportait le service national à un jeune de 20 ans, celui-là lui conférait aussi une dimension supplémentaire, il devenait citoyen à part entière.

Ce lien est à présent supprimé. Il n'est bien évidemment pas question de remettre en doute la légitimité, d'une telle décision. Cependant il n'est pas interdit de penser, qu'à travers tout cela, un des derniers bastions de la citoyenneté a disparu. Le service national était en ce domaine un véritable symbole. Pour bon nombre de nos concitoyens, il marquait de manière forte et significative le début de la citoyenneté.

Mais parler de citoyenneté sans parler de civisme ne signifie en fait pas grand chose ! Nombreux sont les citoyens qui ne connaissent pas le civisme. Cependant, pour la commodité de notre argumentation, nous nous placerons ici dans un contexte où les deux sont intimement liés et nous désignerons par citoyen celui qui se sent concerné par les problèmes de la nation.

Le civisme est en quelque sorte l'art de vivre en société. C'est non seulement un état d'esprit mais c'est aussi une façon de se conduire, un mode de vie. Au travers de cette notion sont véhiculées diverses valeurs comme le patriotisme, la connaissance des lois du pays, le respect des institutions, le respect de ses concitoyens...

Le civisme n'a jamais été le monopole du militaire. En revanche, on peut affirmer, sans exagération, que l'armée a toujours été un lieu privilégié où sont mises en exergue les valeurs du civisme. Et, exaltation extrême du civisme, le

militaire cultive encore l'esprit de sacrifice au point de donner sa vie pour la nation. Dès lors, on comprend pourquoi civisme, citoyenneté et armée sont étroitement liés.

Parmi les mesures que peuvent prendre les politiques pour développer un esprit civique et consolider par ce biais le lien Armée / Nation, le support de l'Education nationale nous semble des plus déterminants. Il faut réaffirmer l'instruction civique dans nos écoles. Certes, il existe bien un programme scolaire prévu dans nos écoles mais encore faut-il que celui-ci pleinement soit respecté.

C'est dans ce domaine que le politique doit intervenir. L'Education nationale est jusqu'à preuve du contraire au service de la nation. Elle doit donc respecter les choix et orientations que les dirigeants de la nation, représentants démocratiques de la volonté du peuple, décident.

Ces propos ne cherchent pas à engager une polémique qui serait irrévérencieuse à l'égard du corps des enseignants. Mais on ne peut pas rester éternellement indifférent à une attitude pas toujours très ouverte et bien souvent antimilitariste d'une bonne partie d'entre eux.

Il y a, il est vrai, une tradition d'anticonformisme qui ne date pas que des années 68. L'exemple de monsieur Jean ZAY, ancien ministre de l'Education nationale sous Léon BLUM est assez édifiant. En effet, s'exprimant peu de temps après la Grande Guerre, il déclarait : " 1500000 morts pour cette saloperie tricolore (...) oui, je te hais dans l'âme (...) je hais tes sales couleurs (...) ignoble symbole (...) N'oublie pas, malgré tes généraux, ton fer doré et tes victoires, que tu es pour moi de la race vile des torches-culs ... " <sup>1</sup>. Ce mot en dit long !

Quoiqu'il en soit, on ne peut pas mettre en doute les valeurs républicaines de notre enseignement et il reste toujours rassurant de voir notre drapeau orner les façades des écoles publiques.

Mais la responsabilité du politique consiste aussi à faire comprendre à certains enseignants qu'il est vital, pour la sauvegarde de nos institutions et l'avenir de notre pays, de perpétuer nos idées démocratiques en développant un enseignement de qualité sur le thème de l'instruction civique. Il ne s'agit pas de demander aux enseignants de promouvoir les forces armées, il s'agit seulement de les inciter à présenter notre système de défense comme ils le feraient pour les autres institutions de notre pays.

Le lien Armée / Nation en sera-t-il renforcé ? Très certainement, car il sera présenté dans le contexte de notre Constitution, en expliquant quel est le réel fondement de nos forces armées : celui de défendre la nation. Mais encore faut-il l'écrire, le lire et le dire.

---

<sup>1</sup> "Le Maréchal et la France". Général (air) J. Legroignec éditions N.E.L.

*La distension du lien Armée / Nation n'est pas nouveau. Il apparut déjà au lendemain de la Première Guerre mondiale et se renforça à l'issue de la Seconde. La suspension de la conscription en 1996 voulue par le chef de l'Etat, remet en cause le lien concret entre la nation et son armée l'affaiblissant considérablement. Pourtant les menaces et les rapports de forces entre Etats continuent à caractériser les relations internationales actuelles. La démocratie n'existe que par ses citoyens. Par l'éloignement de ces derniers de leur armée, les fondements de la démocratie peuvent être remis en cause à plus ou moins long terme. En effet ils peuvent être soumis aux coups de l'adversaire qui emploie la force et donc les armes.*

*Pour éviter un tel désintéret il est nécessaire qu'un **véritable consensus** s'instaure entre les différents responsables politiques sur la question de défense. Il est sans doute souhaitable que les parlementaires se sentent plus motivés sur cette question qui est la condition primordiale de l'existence de tout système démocratique. Pour ce il doit être sans doute envisagé une redéfinition des rôles entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif en matière de défense et plus particulièrement en ce qui concerne l'emploi des armées. Celles-ci ne doivent pas devenir "**l'outil du prince**".*

*Cette adhésion générale implique également un renforcement de l'esprit de défense. Les acteurs que sont l'Education nationale et les médias doivent prendre en compte cette formation du citoyen car c'est là une question de survie de notre pays.*

## LES POSSIBILITES DES ARMEES

L'absence d'ennemi identifié, de risque principal, d'intérêt vital clairement désigné et l'absence, par conséquence, de la nécessité de posséder un outil de défense efficace impose, aujourd'hui, que le consensus soit préparé et entretenu. Il apparaît maintenant très clairement qu'une partie du travail revient aussi aux militaires.

**Il leur revient alors d'imaginer les actions majeures à mener en vue de l'adhésion du plus grand nombre de Français. Toutes ces actions envisageables ont un dénominateur commun qui est ouverture/échange.**

**A une époque marquée par la prédominance de l'audiovisuel, la victoire de la bataille de l'image constitue, incontestablement, l'effet majeur à atteindre par les armées. Cet effet majeur ne pourra être atteint sans effort entrepris sur notre appareil d'information institutionnelle dans toute son acceptation.**

Une information et une communication de qualité faciliteront le soutien et l'intérêt d'un large public.

Il y a maintenant urgence! Le changement de mentalité doit s'opérer vite et en profondeur. Le capital de sympathie dont jouissent les armées pourrait bien s'effriter sous l'effet dévastateur de la fracture sociale et de la déliquescence des valeurs républicaines.

Les réformes à entreprendre, solutions possibles au désintérêt du peuple pour son armée et à l'impéritie de la classe politique, sont à engager sans attendre sur trois pistes principales.

❶ Il convient de repenser le mode de formation des militaires, en l'ouvrant davantage sur l'extérieur,

❷ puis de jeter de nouveaux ponts en direction de la société civile. Il s'agirait, là, de poursuivre voire d'améliorer des solutions en partie existantes.

❸ Dans le même temps, l'imagination de chacun doit permettre de rentabiliser des compétences laissées en jachère, et des entreprises, mal valorisées.

Si ces trois pistes et cet outil (la COMMUNICATION/INFORMATION) constituent l'équation nouvelle du lien Armée / Nation, il n'en reste pas moins nécessaire que l'armée dans toutes ses composantes ne doit pas travestir ses spécificités. *Ultima ratio regum*, l'armée détient les armes de la France et conserve, à ce titre, la redoutable tâche de pouvoir donner la mort en toute légalité en certaines circonstances, et d'envoyer de jeunes Français se faire tuer pour une cause reconnue juste par la majorité de la nation.

### **31 - REPENSER LA FORMATION MILITAIRE.**

Fermée, longue, complexe et onéreuse sont quatre qualificatifs généralement utilisés par nos détracteurs pour grossir le trait de la formation militaire traditionnelle.

Dans un souci de transparence et de lisibilité, par et pour tous, les cursus militaires mériteraient d'être repris un par un, pour y intégrer des attentes nombreuses et diverses.

#### **Deux principes simples doivent alors conduire cette rénovation.**

❶ Seules les matières spécifiquement militaires telles que l'emploi des armes, la tactique, la logistique ..., doivent être enseignées dans les écoles militaires. Ainsi, toutes les disciplines, que nous qualifierons de générales (histoire, géopolitique, informatique, langues étrangères ...) devraient être rendues aux écoles, universités ou instituts civils.

② Il ne faut pas vouloir tenter d'apprendre tout, tout le temps, à tout le monde. Instruisons utile, c'est-à-dire pour l'emploi suivant, voire dans certains cas pour les deux emplois suivants.

Outre la mixité (civils - militaires) bénéfique, induite par cette rénovation, il sera possible de réduire les coûts de l'instruction. Les économies, ainsi réalisées, pourraient servir, *in fine*, au développement promotionnel de l'institution.

### 311 - LA FORMATION DES MILITAIRES DU RANG

De la qualité de formation des MdR dépendra la qualité de notre recrutement sur le long terme.

Le but à atteindre est donc de pouvoir, dans les années à venir, disposer de candidats à l'engagement plus nombreux que le nombre de places offertes (à l'inverse de l'armée britannique).

Ces militaires du rang seront de loin nos meilleurs ambassadeurs dans la société civile. A l'instar des appelés d'aujourd'hui, ils constitueront un des chaînons principaux du lien Armée / Nation.

Quel que soit le contrat souscrit, il importe de leur **garantir le plus vite possible (pour ne pas dire d'emblée) une plus value professionnelle**. Plusieurs cas peuvent alors se présenter

soit, le candidat à l'engagement détient une qualification professionnelle,

soit, le candidat à l'engagement ne détient pas de qualification professionnelle.

Dans le premier cas, l'individu sera employé en fonction des capacités professionnelles qu'il détient. L'unité s'engage, alors, à poursuivre sa formation professionnelle et à le préparer à l'obtention du niveau immédiatement supérieur dans la filière concernée. Bien évidemment, le diplôme professionnel obtenu sera reconnu par tous. **La préparation pourra être menée par des organismes civils**, en fonction des possibilités offertes. Le choix sera toutefois laissé aux individus de renoncer à servir dans leur domaine de compétences. Si tel est le cas, le contrat de formation incombant à l'institution militaire devient nul et non avenu (*schéma classique*).

- Dans le deuxième cas, l'institution militaire s'engage par contrat à apprendre au MdR concerné un métier qu'il pourra ultérieurement exercer dans le civil. La différence principale avec le régime existant consiste à ne pas attendre les dernières années de service pour donner un métier et aider les soldats à se reconvertir. Disposant d'un véritable métier qu'il va le plus souvent exercer dans son unité, le MdR reprendra confiance en lui, même après un échec professionnel. Le chômage, hier inévitable faute de véritables qualifications et expériences, ne sera plus pour lui l'unique solution en fin de contrat. Il appartiendra au chef de corps de définir la période idéale pour envoyer l'intéressé en stage de formation professionnelle. Cette règle peut être intégrée immédiatement au plan de travail d'un corps puisqu'elle prend forme d'ores et déjà en fin de contrat.

L'écueil, toutefois, serait de vouloir copier intégralement le modèle britannique. Celui-ci comporte des failles qui méritent d'être analysées, éliminées de notre système et non transposées. Conservons dans ce domaine encore, la spécificité française qui constitue, à bien des égards, un des moteurs et des ressorts de notre société.

**L'armée représente un gisement de métiers. - Faisons le mieux savoir à tous!**

Aussi, bien mis en valeur, cet argument devient une publicité inespérée pour l'institution militaire. Sachons présenter les différents visages du soldat : guerrier, technicien, gestionnaire, infirmier.

### 312 - LA FORMATION DES CADRES

Deux efforts peuvent être consentis pour améliorer le système existant et renforcer le lien Armée / Nation. Pour cela, il convient de réfléchir à l'amélioration d'une filière "carrières courtes" et à l'ouverture des scolarités vers le secteur civil.

A l'instar des MdR, les cadres qui retourneront à la vie civile après un contrat court (de 5 à 10 ans) seront d'excellents « ambassadeurs militaires ».

Cette filière des carrières courtes doit être motivante pour les candidats. Pour cela, deux leviers majeurs sont à notre disposition.

❶ La mise en place de bourses d'études, selon l'exemple américain, constitue un facteur d'intérêt des étudiants pour la chose militaire. Le rêve inaccessible pourrait devenir réalité grâce aux deniers de la défense. En contrepartie, l'impétrant donnera quelques années de sa vie, à l'issue de ses études ou de son stage professionnel, à l'armée de son choix.

Le nombre croissant d'étudiants rencontrant des difficultés financières et la peur du chômage orienteront suffisamment de jeunes gens vers la défense pour qu'une sélection intelligente puisse avoir lieu. Immanquablement, cette solution nouvelle en France attirera des postulants.

La bourse pourrait se concevoir de diverses façons : salaire mensuel, paiement total ou partiel de la scolarité ou du loyer ou aide à l'installation professionnelle pour les professions libérales. De plus, certains bénéficiaires pourraient être intéressés ultérieurement par les cycles de formation des ORSEM. Il y a, là, une piste intéressante pour les réserves, tant en matière de formation que de rendement ou d'image de marque.

La possibilité de suivre une carrière courte pourrait, de plus, redynamiser la sélection des officiers et éviter tout phénomène d'*endogamie*. Il faut pour cela donner aux candidats l'assurance de pouvoir changer facilement de ministère de tutelle. Pratiquement, les dispositions existantes avec la loi 70-2 doivent être multipliées. Nos ambassadeurs dans les autres ministères sont encore trop peu nombreux.

② L'ouverture vers des organismes civils d'enseignement doit être systématiquement recherchée. Une fois le métier appris, il restera à donner à chacun un vernis militaire plus ou moins épais en fonction du poste à pourvoir.

A titre d'exemple, les métiers de *frigoriste, boulanger, cuisinier, électricien...* doivent désormais être appris en secteur civil. La formation militaire pourra, alors, être réduite d'autant de temps. Cette formation professionnelle sous la responsabilité des civils autorisera les cadres militaires à nouer des dialogues plus nombreux avec les formateurs civils sur les programmes d'enseignement, sur la composition des jurys d'examen, sur les différents problèmes rencontrés....

**S'enrichir de nos différences mutuelles semble préférable à se réfugier dans un confortable mutisme.**

### 313 LA FORMATION DES OFFICIERS SUPERIEURS.

Le militaire souffre d'une manière générale d'une certaine incompréhension de la part du civil par manque de connaissance d'un langage connu et utilisé par ce civil. Ce langage, il faut l'entendre par le vocabulaire choisi, par l'acquisition d'une certaine culture et par la façon de présenter un problème. Ce constat décrédibilise le militaire qui apparaît, parfois, comme un acteur muet dans les relations sociales. Aussi, la formation des cadres doit-elle être animée par le souci d'apprendre à convaincre le civil de l'importance de ce que nous faisons. Pour cela, les officiers supérieurs pourraient être envoyés, à tour de rôle, en direction des secteurs civils.

Scolarité ouverte sur l'extérieur, mise en place de période de mobilité et extension de la loi 70-2 sont autant de pistes à explorer.

① Il convient de développer les échanges avec les grandes écoles ou les universités. Pour cela, la scolarité au Collège Interarmées de Défense semble être le bon niveau et le bon moment dans une carrière militaire. Il est envisageable d'organiser des modules d'instruction (géopolitique, média-communication...) avec le concours de grandes écoles civiles, telles que l'IEP, l'ENA, l'ENM ou HEC. Il ne nous semble pas normal que les officiers stagiaires du CID aient si peu de contacts officiels avec le monde extérieur.

② Instaurer une mobilité dans d'autres ministères, ouverte aux officiers supérieurs les plus brillants, permettraient de nouer des liens sur le long terme avec les personnels civils ayant en charge le suivi des affaires de l'Etat, de mieux percer les arcanes de décisions et de pouvoir défendre avec plus d'efficacité les dossiers les plus délicats de la défense.

③ Ouvrir le champ d'application de la loi 70-2 à des officiers supérieurs et généraux permettrait de disposer de nombreux relais d'opinion dans chacun des ministères. La mise en place de cette solution serait facilitée par la scolarité civile suivie en préalable au Collège Interarmées de Défense.

## **32 - RAPPROCHER L'INSTITUTION MILITAIRE DE LA SOCIETE CIVILE.**

**En préambule de ce paragraphe, il convient d'avoir à l'esprit que l'Armée doit s'adapter à la société dont elle est issue, et non l'inverse.**

Les armées ne doivent pas s'enfermer dans leur forteresse au risque de construire un outil militaire inapte à défendre les valeurs reconnues par la société civile.

Emanation de la société, chargées de défendre les valeurs auxquelles la nation souscrit, les armées ne doivent en aucune façon s'arroger le droit de dicter à la société ce qui semble bon et bien pour elle. Défendant les valeurs de la démocratie, l'armée républicaine doit être en quelque sorte un miroir de la société.

Pour renforcer le lien Armée / Nation, l'institution militaire doit pallier certaines déficiences de l'Education nationale en menant des opérations d'information au profit d'un large public, en se mêlant davantage à la vie sociale sans pour autant perdre son âme.

Le rapprochement à opérer a un prix dans la mesure où il impose des mesures très concrètes à réaliser. De plus, il ne doit pas altérer l'efficacité des armées sous peine de se le voir reprocher ultérieurement.

Ce rapprochement va s'opérer également en ouvrant plus de postes dans la défense aux personnels civils car tous les emplois ne justifient pas d'être tenus par des militaires. Cette *civilianisation* doit cependant s'effectuer en douceur afin que la défense conserve son âme et toute son efficacité opérationnelle. De nombreux postes en état-major pourraient encore être ouverts par concours aux civils.

## **321 - LE RENFORCEMENT DES SPECIFICITES.**

Il convient de conserver toute notre lucidité. Le chef militaire ne doit pas être exclusivement comparé à un responsable civil. Les responsabilités du chef militaire lui imposent de tout connaître du travail de ses subordonnés. Le chef militaire a une dimension plus importante que le chef d'entreprise car il détient le droit exorbitant et légal de donner la mort et de mener ses hommes se faire tuer. Pour cela, le cadre militaire doit vivre avec ses pairs et la troupe pour se trouver confronté aux réalités du métier des armes. Le temps en école et en unités opérationnelles doit donc être globalement préservé, même si quelques aménagements sont à prévoir.

Aussi, convient-il d'éliminer définitivement les images d'Epinal. Pour le citoyen, peu intéressé par la chose militaire, l'armée n'est pas une force productive de la société. Cette fausse assertion doit être combattue sans concession. Une armée non-employée en opération, se prépare, améliore son efficacité et, à plus d'un titre, constitue un élément de puissance pour un pays désirant jouer un rôle sur la scène internationale. Soyons présents sur les médias pour affirmer cette vérité.

*Ultima ratio* lorsque les intérêts de la nation sont menacés, l'armée représente également le dernier bastion de la vie en collectivité et s'efforce de conserver ses personnels en pleine santé par la pratique régulière d'activités physiques. Le corollaire à la mise à mal de ce rempart serait une individualisation croissante de la société française, encore imprégnée de culture militaire du fait de la conscription, mais déjà fortement fragilisée.

**Pour pouvoir faire passer ce message, il est nécessaire de s'engager à tous les échelons de la hiérarchie, en définissant au préalable un message clair pouvant être délivré par tous.**

### 322 - L'INITIATION DES CITOYENS

L'initiation des citoyens ne pourra être réalisée que sous deux conditions. Tout d'abord, les armées devront mettre des moyens en rapport avec le but à atteindre. Ensuite, elles devront proposer aux citoyens des activités en rapport avec leurs attentes et motivations (qui souvent se résument à très peu de chose).

Pour toucher la majeure partie de la population et parce que l'armée intervient toujours « *au nom du peuple français* », le travail doit être amorcé le plus tôt possible. Aussi, faut-il développer un partenariat étroit avec le ministère de l'éducation nationale. Celui-ci pourrait se faire en envoyant des équipes d'officiers, maîtrisant le niveau interarmées, à la fois dans les établissements scolaires et dans les IUFM. Un effort tout particulier doit être consenti pour la formation des professeurs car, de la qualité de celle-ci, dépendra demain la clarté et la justesse du message qui sera délivré aux jeunes Français. L'armée a tout à gagner à s'investir dans ce domaine.

Par souci d'efficacité et pour éviter toute lourdeur administrative, le niveau de coordination fixé à la région militaire semble être un bon compromis entre une centralisation et une décentralisation excessives. Il permettrait des contacts suivis entre les chefs d'établissements et les autorités militaires.

Rien n'interdit non plus de développer la formule de l'IHEDN JEUNES qui permet d'innover davantage encore la société civile.

L'engagement croissant dans les forums des métiers constitue également un levier et un moyen de promotion non négligeables.

Pour l'heure, d'autres possibilités existent à l'instar des stages en états-majors, encore insuffisamment ouverts aux étudiants. Comme les grandes entreprises, administrations civiles, P.M.E et P.M.I., les états-majors doivent proposer un large éventail de postes au profit d'étudiants de tout niveau et de toute filière. Certes néophytes, ceux-ci appréhenderaient les qualités requises de chef et comprendraient que les armées n'ont rien à envier au secteur civil. Seule l'immersion complète reste quasiment imparable et permet simultanément d'envoyer un message fort et favorable à la transparence que l'on nous réclame.

A l'instar de la Cour des Comptes, de l'Assemblée nationale ou du Sénat, il est possible, enfin, d'envisager le principe d'une rentrée officielle de la défense. Avec cet événement, les armées cesseraient d'être la "grande muette" et ouvriraient leurs portes au peuple français au moins une fois l'an.

Toutes ces actions visent simplement à remettre au goût du jour le mot de Jean Jaurès pour lequel " il n'y a de défense possible que si la nation y participe de son esprit comme de son coeur ". *Nous devons frapper son esprit et faire vibrer son coeur.*

### **323 - LE MILITAIRE FACE A LA VIE POLITIQUE DANS LA VIE DE LA CITE.**

La notion de démocratie doit s'attacher à reconnaître les mêmes droits et les mêmes devoirs à tous. Les militaires doivent être de vrais citoyens. En effet, comment peut-on justifier, dans une société qui se veut de plus en plus sociale, d'imposer aux militaires plus de devoirs qu'à quiconque, tout en les privant de certains droits fondamentaux ?

Ce constat implique donc de pénétrer désormais et à de multiples niveaux la vie politique et de participer activement aux décisions relatives au fonctionnement des villes de garnison et des collectivités territoriales.

**❶ Il faut rapprocher le militaire des structures motrices de la cité.** Le repli systématique est tout à la fois confortable et dévastateur pour les militaires et leurs familles. Il devient donc urgent de renforcer les liens dans les garnisons en favorisant l'intégration des militaires dans les associations, chambres de commerce, conseils municipaux... Dans ce cadre, il apparaît clairement que des mutations trop fréquentes freinent cette pénétration dans la société. Aussi, sauf pour quelques postes tels que les chefs de corps, il semble possible de maintenir les personnels dans une même affectation au minimum 4 ans.

En cette fin de siècle, le rôle de l'armée dans le fonctionnement quotidien d'une région est réduit à peu de chose. Lourd constat car la défense représente souvent un des plus gros employeurs, mais devient simple prestataire de service dès qu'un événement marquant a lieu. Acteurs économiques à part entière, les forces doivent suivre l'exemple donné à Carpiagne et développer des partenariats avec les collectivités locales et participer au financement d'infrastructures sportives onéreuses mais nécessaires à l'épanouissement de tous, civils et militaires. L'absence de militaires dans certaines instances de décision civiles est anormale alors que parfois l'armée représente le 2° ou 3° employeur local.

En gage de bonne volonté et sans nuire aux intérêts des familles, il convient de réfléchir à l'ouverture accrue des infrastructures associatives militaires aux civils. Le brassage réalisé au sein de clubs, de quelque nature que ce soit, sera bénéfique mais, il reste encore à régler le problème des droits d'entrée généralement prohibitifs en regard des soldes des militaires.

**❷ Le militaire est absent du débat politique.** Quelque soit son grade, le militaire reste souvent contraint de choisir entre son statut naturel de citoyen et son statut spécifique de soldat. Mais lorsque ce dilemme se présente, le statut de citoyen doit être choisi car lui seul permet à tout homme de s'épanouir pleinement en tant qu'individu appartenant à une nation au sein de cette même nation.

Militaires et civils estiment, désormais, ce manque de participation désuet. La promptitude et l'aptitude de la défense à modifier en profondeur les

règles actuelles témoigneront d'une volonté nouvelle et ferme de vivre au sein de la société et non à ses côtés. Alors que le processus de professionnalisation s'instaure, n'est-il pas opportun de penser à modifier des règles qui ne devaient leur application qu'à la conscription?

De surcroît, sachant que les hommes politiques répondent à une logique électorale où le clientélisme reste souvent très présent, la défense, qui ne peut raisonner sur le court terme, apportera d'autres éléments de réflexion, passés confortablement sous silence jusqu'à maintenant.

A l'évidence, autoriser les militaires à prendre part à la vie politique nécessite beaucoup de courage car il est clair qu'uniforme ne signifie pas uniformité et donc que la totalité du spectre politique devrait être couverte.

Nous avons tous en tête l'engagement politique et militaire du colonel Roll Tanguy. Il nous a offert la preuve formelle qu'il n'y avait pas d'incompatibilité à servir son pays dans un parti politique et sous l'uniforme. De plus, son élévation à la dignité de Grand Croix de la Légion d'Honneur prouve également que le président de la République accepte cette éventualité.

### 33 - REVALORISER LES OUTILS EXISTANTS

De par ses traditions, sa hiérarchie et sa répartition géographique, l'armée dispose de compétences sans équivalent dans les autres institutions nationales.

Véritables atouts pour mieux se faire connaître, ces outils sont insuffisamment exploités, ou bien le sont sans véritable idée de manœuvre, c'est-à-dire en ordre dispersé avec des résultats parfois décevants.

Une impulsion nouvelle doit être donnée, sans pour autant faire apparaître une surcharge de travail au niveau des corps de troupe. **Centralisation pour la conception et décentralisation dans l'exécution constituent les règles élémentaires à observer pour une plus-value intéressante de l'image de marque des armées.**

L'amélioration de l'outil de communication paraît être la mesure la plus urgente à prendre. A cela s'ajoute la définition d'un rôle nouveau à la fois pour les associations militaires de diverses natures et pour les états-majors fonctionnels. Impliquée davantage dans les réseaux qui constituent l'essence de toute société moderne, l'armée pourra faire passer un message permanent et adapté.

#### **331 - REVOIR NOTRE OUTIL DE COMMUNICATION**

Les médias occupent une place croissante dans la société française.

L'information est désormais au cœur de toute politique de défense. Les médias ne sont-ils pas d'ailleurs de plus en plus intégrés dans la gestion des crises?

L'affaiblissement de la stratégie de dissuasion nucléaire et la fin de la stratégie de dissuasion populaire imposent de définir une nouvelle stratégie de

communication visant à conforter notre crédibilité dans l'opinion publique. Pour cela, il convient de :

① **réformer le SIRPA** : la communication doit devenir une filière interarmées à part entière. Ce point pourrait être complété par le recrutement de journalistes professionnels au SIRPA, car seuls des professionnels, rompus aux techniques du journalisme et connaissant leurs pairs, pourront livrer de l'information intéressant un public de plus en plus exigeant.

Se faire connaître dans les écoles de journalisme pour intéresser des jeunes civils aux problèmes de défense et solliciter le concours de consultants extérieurs. Dans la presse nationale, nous constatons et regrettons que l'image des armées soit trop figée. Peut-être, faut-il l'expliquer par la prééminence d'une poignée de journalistes blanchis sous le harnais, à l'instar de monsieur Jacques Isnard.

② **élaborer une nouvelle image** : la défense a besoin de se forger une nouvelle image correspondant à la réalité. Cette image peut devenir promotionnelle ou, à l'inverse, néfaste. L'image d'une armée coloniale colle encore trop aux armées françaises. Présentons une image d'une institution spécifique mais non coupée des réalités de la vie de la société. La défense doit représenter un milieu structurant, favorisant la vie en collectivité, mettant en oeuvre les grandes idées humanistes de la France. Les engagements récents au profit du droit ne sont peut être pas suffisamment exploités. Voilà bien des thèmes passionnants pour bâtir des scénarios variés de séries télévisées mettant en oeuvre des personnels de la défense, hommes et femmes, civils et militaires.

③ **simplifier les règles d'expression** : l'heure est également venue de simplifier la batterie des règles d'expression des militaires. Gardons à l'esprit des choses simples. Les sous-officiers et les officiers n'écrivent pas ou très peu, et seule la presse militaire les publie. Ils n'écrivent pas parce que les règles d'expression leur semblent contraignantes, difficiles à cerner et parce que l'exercice reste périlleux. Puisque certaines hautes autorités civiles et militaires prétendent que celles-ci ne constituent pas un frein à l'expression alors supprimons les ou plus raisonnablement, dépoussiérons les. Quelques phrases simples devraient normalement suffirent à fixer le champ de libertés des militaires. Les différents comités de lecture pourraient alors être employés à d'autres travaux.

Si des bavures semblent inévitables au départ, il faut parier qu'elles céderont, peu à peu, la place à un débat de plus en plus ouvert et de qualité croissante.

### **332 - L'IMPORTANCE DES AMICALES REGIMENTAIRES ET DES OGX2S.**

Le Premier ministre, monsieur Balladur, marqua dans la préface du Livre Blanc que la défense n'est réelle et solide que si elle repose sur une conception politique juste et considérée comme telle par l'ensemble de la population. La défense est de la responsabilité du gouvernement : il lui revient d'exposer aux citoyens les données du problème de défense, afin que le plus grand nombre de Français y souscrivent.

S'il n'est plus question de demander aux Français de participer de leur esprit comme de leur coeur à la défense, il devient par contre nécessaire de

développer parmi eux une *culture de défense*. Il s'agit de propager la prise de conscience de ce que la politique de défense suppose de mesures à prendre et ce que cela entraîne comme sacrifices à consentir.

Une solution efficace consiste à pénétrer le milieu socioprofessionnel local. Deux acteurs vont alors servir les armées à savoir, les amicales des corps et les officiers généraux en deuxième section. Animées par des anciens des unités considérées, les amicales présentent l'énorme avantage de couvrir toutes les couches sociales de la société et d'être correctement implantées dans la vie régionale. Elles disposent le plus souvent de points d'entrée dans les entreprises locales voire régionales et peuvent engager des négociations pour la reconversion des jeunes engagés. Les chefs de P.M.I. et P.M.E. ou leurs directeur des ressources humaines auraient, ainsi, des interlocuteurs et connaîtraient les ressources régimentaires pour honorer les postes à pourvoir dans leurs entreprises.

Les officiers généraux en 2° section pourraient, s'ils le désirent, dispenser un certain nombre de conférences dans les collèges, lycées et universités de leur région dans le seul but de faire mieux connaître la défense. Ce volontariat pourrait être soumis au suivi régulier d'un module de remise à niveau de ces officiers. Brève et bien ciblé, cette remise à niveau servirait de trait d'union entre générations et permettrait aux anciens généraux (toujours volontaires) de continuer d'oeuvrer pour la défense. Ces deux pistes permettraient de s'impliquer dans de nombreux et nouveaux réseaux.

La mise en place d'un lien Armée / Nation fort devient vital pour l'armée. Il permet de légitimer à la fois son action et son existence et d'assurer son recrutement à venir.

La disparition de la conscription représente une véritable révolution culturelle. De ce fait, il ne faut pas repenser le lien Armée / Nation, mais plutôt en créer un nouveau, en faisant souvent table rase des schémas d'antan.

Les transformations proposées seront, il est clair, difficiles à mettre en oeuvre car la société civile et militaire ne s'y sont quasiment pas préparées. Dans ce domaine encore, seules les plus hautes autorités militaires détiennent le pouvoir de conduire la réforme avec le même brio que dans la conduite du changement de format de l'armée.

Sans être simpliste cette réforme peut se résumer en trois mots clés :

- **communiquer**
- **informer**
- **innover**

Ne pensons pas que le lien Armée / Nation est inné. Il ne l'a jamais été et aujourd'hui plus que jamais, il apparaît nécessaire de le cultiver. Pour cela et en l'absence d'engagement politique fort, l'armée ne doit ni ménager ses efforts ni éliminer les pistes les plus audacieuses, pour rester proche de la nation française

## CONCLUSION

En décidant la professionnalisation complète de l'outil de défense français, le pouvoir politique tirait les conclusions logiques des derniers engagements extérieurs de nos armées. Cette décision politique légitime - sur laquelle il n'est nullement question de revenir - est à notre avis très incomplète, et par là même source d'une profonde remise en cause de notre tradition républicaine.

Si elle est incomplète, c'est qu'elle n'appréhende la défense que partiellement, dans la seule forme de son outil, là où une redéfinition en profondeur de notre politique de défense serait nécessaire : les modifications intervenues dans l'environnement stratégique, dans la légitimité et le droit des interventions actuelles, et les inadaptations de l'encadrement juridique et constitutionnel français se conjuguent avec la perte de la notion d'intérêt national pour impulser un réexamen sur le fond de notre défense dans son ensemble.

Les risques induits sont importants. Le consensus de façade des hommes politiques sur les sujets de défense cantonne tout débat - voire l'étouffe - dans un cercle trop restreint de spécialistes quand ce débat devrait être ouvert au maximum. D'autre part, les relations entre les armées et la population se trouvent mises à mal : les armées du Roy étaient devenues armée nationale avec la conscription ; avec la professionnalisation, elles deviennent armées de la Nation. Le risque majeur serait qu'elles deviennent les armées de l'Etat, outil du seul prince sans contrôle parlementaire ; la pratique actuelle des institutions fait craindre que ce risque soit réel.

Quoi qu'il en soit, à l'aune du lien Armée / Nation, la réalité des réformes actuelles est que nous quittons le modèle d'une armée constituée de soldats citoyens (modèle jaurèssien) pour dériver vers le modèle clausewitzien d'une armée techniciste plus anglo-saxonne de tradition. Nous n'avons ni anticipé ce mouvement, ni préparé les nouvelles modalités d'échange entre le corps social et l'institution militaire.

Cette vision que nous défendons et qui laisse apparaître des risques importants pour le lien Armée / Nation peut néanmoins être relativisée. Les armées sont encore capables de s'ouvrir plus encore au monde civil, de participer activement, mais sous une autre forme, à l'apprentissage de la citoyenneté. Elles seraient dans le juste en revendiquant une possibilité de participer à la vie politique de notre pays et de ses collectivités territoriales. Elles seraient inspirées enfin d'autoriser une plus grande liberté de parole à ses membres, voire de manager un véritable forum ouvert au sein duquel le traitement des sujets de défense ne ferait l'objet d'aucun interdit.

Notons cependant que toutes ces actions devraient déjà faire l'objet d'une prise de position politique. Retenons enfin que toute décision unilatérale des armées ou toute initiative décentralisée témoigneront de l'absence de décision du pouvoir politique et ne seront dès lors que des pis-aller.